E 2300 Paris 5

Le Chargé d'affaires de Suisse à Paris, J. Barman, au Conseil fédéral

L

Paris, le 24 novembre 1852

Hier, après avoir entretenu M. le Ministre des Affaires étrangères¹ du chemin de fer de Lyon à Genève, la conversation s'est portée sur le rétablissement de l'Empire. Le Ministre m'a dit que la votation était extrêmement satisfaisante et que le dépouillement du scrutin serait aisément terminé pour le 2 décembre. Làdessus, je lui ai dit que j'ignorais si le nouvel ordre de choses amènerait de l'hésitation chez quelques puissances, mais que je pouvais l'assurer qu'il n'y en aurait aucune de la part du Gouvernement fédéral.

La Suisse, ai-je dit, admet dans toute son extension le principe de la souveraineté du peuple; elle reconnaît que la France est maîtresse de ses destinées et qu'elle n'est inféodée ni à la légitimité ni même à la République. La volonté nationale étant légalement exprimée, le Gouvernement fédéral n'aura qu'à la respecter et à concourir de tous ses efforts à la consolidation des rapports d'amitié et de bon voisinage qui existent entre les deux pays.

Le Ministre s'est montré très touché de cette déclaration dont il m'a vivement remercié; il a ajouté que le Prince était très attaché à la Suisse, qu'il envisageait comme une seconde patrie, et que maintes fois il s'en était expliqué dans ce sens; qu'il désirait de grand cœur que nos relations devinssent de plus en plus amicales et qu'il me priait de croire que les observations que la France était quelquefois dans le cas de présenter n'avaient d'autre but que le plus grand bien de la Suisse.

Reprenant la parole, j'ai dit que je voyais avec plaisir que ces observations devenaient de plus en plus rares et que depuis longtemps je n'en avais même plus entendu.

Le Ministre a répliqué qu'en effet il trouvait que les affaires en Suisse prenaient



^{1.} E. Drouyn de Lhuys.

une tournure satisfaisante; qu'il la voyait avec plaisir préoccupée de ses intérêts matériels; qu'il existait quelques difficultés de transit dans le pays de Gex mais qu'elles étaient faciles à arranger.

L'ouverture que j'ai faite était peut-être prématurée, mais elle arrivait si naturellement que je n'ai pas cru devoir la différer; elle ne m'empêchera d'ailleurs pas de faire la démarche officielle dont vous m'avez chargé² dès que le résultat du scrutin sera proclamé.

On dit maintenant que le mariage aura lieu en mai et le couronnement le 15 août avec un éclat inaccoutumé. On ne doute point de l'arrivée du Pape malgré l'opposition de quelques cardinaux.³

^{2.} Cf. la lettre de Barman à Drouyn de Lhuys du 2 décembre 1852. E 2200 Paris 1/055.

^{3.} Le Conseil fédéral a pris connaissance de cette lettre dans sa séance du 26 novembre (E 1004 1/12, n^o 4025) et a écrit le même jour à Barman pour lui dire qu'il approuvait sa manière d'agir (E 1001 (E) q 1/15, n^o 4025). Le 6 décembre 1852, le Conseil fédéral lui enverra de nouvelles lettres de créance. (E 1001 (E) q 1/15, n^o 4170a).